



# CAZAUX PLAISANCE

Association des usagers de la Halte Nautique de Cazaux Lac

(association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901)

[www.cazaux-plaisance.org](http://www.cazaux-plaisance.org)

L'association CAZAUX-PLAISANCE a été inscrite sous le N° 9/04774 enregistrée le 28 juillet 1998 ,et modifications parues au J.O. du 23 AVRIL 2005, et le 21 octobre 2011 sous le n° W336002226 à la Sous-Préfecture du Bassin d'Arcachon.

## COMPTE RENDU DE RÉUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE CAZAUX PLAISANCE du 25 JUILLET 2014 Et du 21 AOUT 2014

L'A.G. s'est tenue le vendredi 25 Juillet sur le parking du port, et le jeudi 21 Août 2014 à la Cabane du Lac à 17h15, conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Les convocations ont été envoyés sur le bulletin de juin 2013, et rappelées aussi par courriel envoyé aimablement par la Capitainerie, en temps utiles,

Nous remercions l'aide apportée de la Mairie pour l'A.G. , et de la Mairie-Annexe de Cazaux pour nous permettre nos réunions du CA à la Cabane du Lac  
Et par la prêt du barnum mis en place le 25 juillet par les services techniques de la Mairie.

\*

Les réunions se sont tenues sous la présence des membres d'honneur : Mme Selince et Mme Debailleul, Mme Barré s'étant excusée (travail).

**Installation du nouveau siège social** : boîte aux lettres mise près du parking dans le port avec les autres des résidents – l'adresse : **Association CAZAUX-PLAISANCE**  
**HALTE-Nautique - 33260 CAZAUX**

**Rappel de l'A.G.E. du 27 juillet 2013 :**  
**C/R Approuvé à l'unanimité**

**Explication des changements proposés :**

L'association n'est pas chargée de faire respecter la réglementation, mais se doit de communiquer les différentes règles concernant le port, aussi d'informer sur la réglementation concernant la circulation sur le lac.

L'association demande à être officiellement convoquée aux réunions officielles, et d'être interlocuteur auprès des plaisanciers, et de proposer des modifications ou ajustements, tant auprès de la Mairie, que de la Base aérienne, et de la DDTM33, et de devenir membre du comité de Gestion (et pas seulement être membre de la commission consultative) et du comité de Gestion du port (CLUPP) (et pas seulement de la commission consultative), et de la commission de gestion **NATURA2000 LAC FR7200714 zones humides de l'arrière dune du Pays de Born.**

- **Dans les membres du C.A. il est proposé qu'un des membres du bureau du club associatif du ski-nautique soit de droit membre du C.A. de Cazaux-Plaisance**

**Défendre les intérêts des usagers de la Halte Nautique de Cazaux Lac.**

**Rajouter : et des usagers du lac de Cazaux /Sanguinet/Biscarrosse (réglementation Navigation et sécurité)**

**Son action est :-**

**d'informer les membres de l'association ainsi que les autres usagers fréquentant le lac de Cazaux et du règlement intérieur de la Halte Nautique**

**Modification nominative des membres au sein Bureau de l'association :**

Reçue le 28 octobre la lettre de démission de vice-pdt, et confirmation de sa démission de président par intérim de la part de Mr Denis Thomas, néanmoins il reste membre du C.A. (intérim assuré suite au décès de J.J.Debailleul)

Il est remplacé lors du vote au C.A à l'unanimité par **Claude Mulcey**, au poste de président par intérim.

Sa nomination de président est confirmée lors de l'A.G. 2014.

Le Trésorier Roger Malipier a adressé en août 2014 la lettre de démission pour la fin de l'année de son poste au bureau, mais reste membre du C.A. (après plus de 10 ans de présidence, et de trésorier en suite) (nous lui apportons nos plus vifs remerciements du travail accompli)

– il continuera à suivre le niveau de l'eau tous les 15 jours, et à établir le document ad'hoc.

Le poste de trésorier reste à pourvoir pour 2015.

Le Bulletin de l'association est mis en page par Joseph Campanella : merci de son

travail et des photos (merci aussi à Mr Denis Cottin pour les photos faites).

## **Le bilan financier** courre de l' A.G. 2013 à l' A.G. 2014

recettes : 662€

dépenses : 495,48€

**assurance 75€**

timbres envoi des bulletins 92,22€

enveloppes: 8,40€

**photocopies (bulletins) 199€**

frais abonnement du site internet On-line : 43,08€

**Coupes régates Cazaux-Plaisance /CVCL : 75€ (radio VHF)**

divers : 77,80€

résultat : 166,52€ en caisse

Il nous faudra avoir de nouveaux adhérents, et obtenir des subventions, de sponsors, si nous voulons nous maintenir, et continuer à doter la régates au CVCL (depuis l' A.G. 3 nouveaux adhérents se sont inscrits)

- Nous avons réduit les frais des bulletins : de 3 bulletins par an, nous sommes passés à 2 bulletins, et avons groupé les envois des renouvellements de cotisation avec les voeux de début d'année.

**Guide de navigation sur le lac : actuellement les 3 villes font chacune un guide séparé uniquement concernant leur territoire communal ;**

**Cazaux-Plaisance propose qu' un seul document rassemblant les différentes règlementations soit édité pour les 3 villes :**

**La Teste de Buch/Sanguinet /Biscarrosse.**

**Aire de Carénage :** il est demandé de réaliser une aire de carénage, comme l'exige la loi de l'environnement .

- **Question habituelle : est-ce un port** ou une **halte-nautique** (de part son fonctionnement, et attributions de places annuelles , et la règlementation du code des ports , et indiqué sur les communications municipales = c'est un port ) : l'importance pour notre association est de pouvoir être membre à part entière de la Commission de Gestion, et non d'être uniquement à la Commission Consultative.

**le site** : <http://cazaux-plaisance.org> il sera rajouté des informations sur le club de ski-nautique. La tempête du 26 janvier 2014 a fait de gros dégâts tant au ponton du ski club qu'au quai d'entrée au port.

## **La réunion extra-municipale du 13 février 2014 en Mairie-Annexe**

**La réunion du 30 janvier provoquée par la Maire-Adjointe chargée de Cazaux avec les différents représentants des activités de loisirs sur le lac, et chasseurs.**

l'arrêté Municipal du 01 03 2011 et l'AOT Mairie/Base 120 (renouvelé tous les 5 ans)

- **Bilan financier 2013**
- **Guide de Navigation du Lac : afin d'avoir un seul guide commun pour les trois villes (avec les spécificités de chacune)**
- **L'accès à l'eau et aux toilettes en hiver ! (hors gel : nombre de jours limités)**
- **Avoir un petit club-house**
- 
- Les travaux à venir : le quai d'accès les paplanches
- Les lumières sur le quai déplacées derrière le quai , près de la barrière
- Rajout de 3 taquets d'amarrages sur le quai
- Exercice incendie
- Le faucardage
- Les herbes envahissantes et le briozaire !
- Dénomination de la route desservant les maisons près de la halte-nautique : ce qui permettrait d'avoir une priorité routière en sortant du port (et aussi devant limiter la vitesse des véhicules venant de la plage de Laouga)
- 
- Trop de règlements existent sur la partie Gironde, et peu de contrôles (cet été enfin des agents municipaux avec un bateau pneumatique (loué à la SNSM) sont venus 2 fois par semaine en après-midi mais uniquement pour la zone des 300m...
- En effet il y a des plaisanciers de passage ne connaissant pas la réglementation (zone militaire en semaine, zone interdite/ conche écologique/ VNM (jetski)
- Pas de limitation de vitesse (sur le Bassin d'Arcachon la limitation est de 30 kts (soit 57 km/h) (ramenée à 20kts( 38 km/h) depuis le 20 06 2014)
- Les balisages : suite aux tempêtes de l'hiver de nombreuses bouées de la zone militaire, et de la zone de limitation de vitesse à 5km/h des 300m n'ont été remises que vers la mi- août (voir aussi les bouées de la prise d'eau du lac de la COBAS – disparues – remises fin août !)

**le site** : <http://cazaux-plaisance.org> : il sera rajouté des informations sur le club de ski-nautique.

Merci au webmaster Patrick Renon.

Les statuts originaux de l'association CAZAUX-PLAISANCE a été inscrite sous le N° 9/04774 enregistrée le 28 juillet 1998 ,et modifications parues au J.O. du 23 AVRIL 2005, et modifications du 21 octobre 2011, et du 17 janvier 2014 , enregistrée sous le n° W336002226 à la Sous-Préfecture du Bassin d'Arcachon.

**pot d'amitié :**

A la fin de la réunion, l'assemblée fut conviée à un **pot d'amitié** (nous remercions les personnes dévouées qui ont l'ont préparé)

Le Président  
Claude Mulcey

Le Secrétaire-adjoint  
Joseph Campanella

le Trésorier  
Roger Malipier

*ASSOCIATION DES USAGERS DE LA HALTE NAUTIQUE DE CAZAUX LAC*

*E-Mail : [contact.bureau@cazaux-plaisance.org](mailto:contact.bureau@cazaux-plaisance.org)*

*Tel : 06 08 18 63 89*